



Tél : 02.31.79.81.57

Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an deux mille dix-neuf, le 9 décembre, à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, M. Frédéric DRAPIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Thierry ENOUF, M. Olivier FRIMOUT, M. Philippe GASNIER, Mme Sylvie GUERIN, M. Tony LAÏSSOUB, M. Claude LE GAL, Mme Claudine LEFRANCOIS, M. Benoit LETELLIER

Étaient absents excusés : Mme Sophie BIZOUARD, Mme Yvelise BOUVIER, Mme Betty GODIN

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme Sophie BIZOUARD à Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Yvelise BOUVIER à Mme Sylvie DUMONT

Participants : M. DAVID, DGS

Secrétaire : M. Thierry ENOUF

Nomination d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : M. Thierry ENOUF est désigné pour remplir cette fonction.

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Absences excusées : 1

Absences non excusées : 0

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 1^{er} octobre 2019 et du 4 novembre 2019
2. Rapport des commissions communales et intercommunales
3. SDEC Energie – Eclairage public - travaux Sente aux Moines
4. Communauté Urbaine de Caen La Mer – convention concernant la participation de la commune pour les dépenses d'énergies des feux de signalisation communs situés sur la RD 562 A à l'intersection des rues de Biganos à Saint Martin de Fontenay et rue des Canadiens à Saint André sur Orne
5. Délibération sur le nombre d'adjoints suite à la démission de l'adjointe aux finances et organisation de la délégation
6. Informations diverses.

PREAMBULE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de deux membres qui ne siégeront plus en séance à compter de ce jour.

Dans un premier temps, par courrier en date du 20 novembre 2019, le Préfet du Calvados m'a informée qu'il acceptait la démission de Mme Valérie LEMAITRE de sa fonction d'adjointe au maire.

Dans un second temps, la Préfecture nous a transmis copie du courrier de Mme Valérie LEMAITRE en date du 25 novembre 2019 précisant qu'elle ne souhaitait pas conserver son mandat de conseillère municipale.

Par lettre recommandée avec accusé réception en date du 26 novembre 2019, Mme Isabelle LELOUP a fait part de sa volonté de se retirer de sa fonction de membre du conseil municipal.

Madame le Maire accepte ces deux démissions.

Selon le code électoral, Mme Viviane DOUBLET, qui était sur la liste mais non élue lors des dernières élections municipales, sera contactée pour prendre place d'une des démissionnaires.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES PRECEDENTES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2019

Suite au constat d'anomalies, le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} octobre 2019 est soumis à nouveau à l'approbation du conseil municipal.

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Le procès-verbal du 1^{er} octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2019

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 novembre 2019 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Votants :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Après discussion, l'approbation du procès-verbal du 4 novembre 2019 est reportée au prochain conseil municipal.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

COMMISSION ENSEIGNEMENT ET SYNDICAT DE L'ECOLE MATERNELLE

- **Ecole Primaire Charles Huard** : le conseil d'école du 1^{er} trimestre a eu lieu le 8 novembre 2019 avec à l'ordre du jour :
 - ✓ Présentation des effectifs et de l'équipe pédagogique : à la rentrée de septembre 2019, l'effectif total était de 209 élèves
 - ✓ Résultats des élections des représentants de Parents d'élèves : taux de participation de 55,35 %
 - ✓ Présentation et vote du règlement intérieur : ajout de la scolarité obligatoire à partir de 3 ans, rappel du fonctionnement de la cantine et garderie.
 - ✓ Budget et coopérative scolaire :
 - Budget alloué par la Municipalité : 2000 €
 - Coopérative scolaire : solde créditeur de 4 729 € à la rentrée 2019
 - ✓ Présentation des projets pédagogiques prévus pour l'année : point sur les évaluations nationales, cérémonie du 11 novembre, cinéma de Noël, rencontres sportives, voyages scolaires notamment en Angleterre

- ✓ Point sur le projet de nouvelle école : actuellement en recherche de solutions pour redimensionner le projet notamment suite à la prospective financière réalisée par la trésorerie.
- ✓ Présentation des demandes des élèves par rapport à des travaux et/ou des améliorations de fonctionnement. Ces demandes seront étudiées en commission enseignement début janvier.
Le compte-rendu sera transmis aux membres du Conseil Municipal.

- **Ecole Maternelle Jacques Prévert**

COMMISSION LOISIRS - CULTURE – BIBLIOTHEQUE
COMMISSION CIMETIERE
COMMISSION ANIMATION

COMMISSION INFORMATION – COMMUNICATION

- Remise en état du panneau lumineux situé route d'Harcourt
- Préparation du bulletin municipal n°9 avec parution début janvier 2020.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

SYNDICAT MIXTE ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

- Conseil Syndical du 19 novembre 2019 avec à l'ordre du jour :
 - Rentrée 2019/2020 : 116 inscrits – 68 élèves en musique et 48 élèves en danse avec 3 élèves qui font les deux disciplines ; une classe de violon ouverte ; des créneaux en plus pour les 32 élèves de piano ; 13/12/2019 : concert de Noël - harmonie à 20h30, à l'église de May sur Orne ; auditions de l'école de musique le 24/03/2020 au Coisel et Gala de fin d'année le 30 juin 2020 au Coisel.
 - Réunion de l'Equipe Pédagogique
 - Remplacement du professeur de danse classique : qui va faire valoir ses droits à la retraite à partir du mois de juin
 - Titularisation du professeur de piano

SYNDICAT SIVU DU COISEL

- Bureau Syndical du 29 novembre 2019 avec à l'ordre du jour :
 - ✓ Travaux 2020 :
 - Panneaux de basket (grands paniers) : 3900 € TTC
 - Renouvellement des barillets : 3500 € TTC
 - Remplacement des stores + manivelles : 6000 € TTC
 - Peinture devant scène : peint en noir
 - ✓ Point sur le budget :
 - Tarifs 2020 : reconduction des tarifs actuels
 - ✓ Questions diverses :
 - Renouvellement du défibrillateur avec usage pédiatrique
 - Achat d'une trousse d'urgence (armoire)
 - Demandes subsidiaires : avoir de la Biafine, vérifier le fonctionnement des essuies mains, réparer le four notamment au niveau branchement du gaz, avoir des allumettes adaptées, ...

SYNDICAT MATERNELLE

SYNDICAT DU COLLEGE

- Nouvelle organisation unifiée des Autorités Organisatrices de Second Rang (AO2) des Transports Scolaires

Mme AUDOUARD, en sa qualité de Présidente du Syndicat du Collège, a assisté, le 13 mars dernier, à une réunion de travail organisée par le Conseil Régional dans le but d'informer de la nécessité d'unifier les services et les tarifs afin d'obtenir (hors agglomération) un système unique pour les transports scolaires :

- Participation financière fixée à 110 € par élève (collège – lycée) pour la rentrée 2019, 120 € pour la rentrée 2020. Pour information : actuellement la participation financière des familles est à hauteur de 86 € par enfant
- Eventuelle participation des collectivités. Pour information, la commune de Rocquancourt participe à hauteur de 50 % de la participation des familles
- Inscriptions et paiement en ligne par la famille sur une plateforme internet
- Réalisation des cartes par le Conseil Régional.

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER – CONVENTION CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LES DEPENSES D'ENERGIES DES FEUX DE SIGNALISATION COMMUNS SITES SUR LA RD 562 A - INTERSECTION DES RUES BIGANOS A SAINT MARTIN DE FONTENAY ET DES CANADIENS A SAINT ANDRE SUR ORNE

Délibération n° MA-DEL-2019-062

Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA - Maire

La présente convention a pour objet de définir les conditions du mode de calcul de la participation de la commune de Saint Martin de Fontenay pour les dépenses d'énergies des feux de signalisation tricolores communs avec la communauté urbaine Caen la mer.

La commune de Saint André sur orne a intégré la communauté urbaine Caen la mer. A ce titre les compétences en matière de signalisation lumineuse sont transférées à la communauté urbaine Caen la mer.

Sur les territoires respectifs de Saint-André-sur-Orne et Saint-Martin de Fontenay, une armoire électrique alimente et gère les feux tricolores communs aux collectivités sur le RD562A à l'intersection :

- rue de Biganos à Saint Martin de Fontenay
- rue des Canadiens à Saint André sur Orne
- route d'Harcourt située sur les deux communes.

Le titulaire de cet abonnement était la commune de Saint-André-sur-Orne.

Les consommations étaient réglées par la commune de Saint-André-sur-Orne qui par délibération répercutait 50 % des dépenses à la commune de Saint-Martin de Fontenay pour la partie feux tricolores.

Depuis la prise de compétence par la Communauté urbaine Caen la mer, désormais titulaire de l'abonnement, règle en totalité les dépenses.

La participation de la commune de Saint-Martin de Fontenay pour les dépenses concernant les feux de signalisation sera égale à 50 % des dépenses.

Après avoir pris des renseignements auprès de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, celle-ci n'a pas les compétences en la matière.

En conclusion, la convention est bien à établir entre la CUCLM et la commune de Saint Martin de Fontenay.

Délibération n° MA-DEL-2019-062

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **accepte la proposition de convention présentée ;**
- **autorise Mme Le Maire à signer la convention et tous actes s'y rapportant.**

DECISION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Délibération n° MA-DEL-2019-063

Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA - Maire

La Préfecture nous a transmis récemment par courrier du 20 novembre reçu le 25 novembre dernier sa décision d'acceptation de la démission de Madame Valérie LEMAITRE de son poste de maire-adjoint.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de réduire les effectifs du nombre d'adjoints à cinq jusqu'aux prochaines élections municipales.

Délibération n° MA-DEL-2019-063

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **prend acte de la démission de l'adjointe aux finances ;**
- **approuve la décision de réduire le nombre d'adjoints à cinq jusqu'aux prochaines élections municipales ;**
- **autorise Madame le Maire à accomplir les actes nécessaires à son exécution.**

ORGANISATION DE LA DELEGATION DES FINANCES

Délibération n° MA-DEL60 €-2019-064

Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA - Maire

Concernant les finances locales, afin de permettre la continuité jusqu'à la fin du mandat, Madame le Maire propose de déléguer cette mission à Mme Béatrice DESMOUCEAUX qui en assurera l'intérim jusqu'aux prochaines élections municipales.

Délibération n° MA-DEL-2019-064

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la décision de déléguer cette mission à Mme Béatrice DESMOUCEAUX jusqu'aux prochaines élections municipales ;**
- **autorise Madame le Maire à accomplir les actes nécessaires à son exécution.**

INFORMATIONS DIVERSES

- Stèles en hommage aux mineurs à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la mine : l'Association Amis du Patrimoine et du Lieu de Mémoire Mayen et l'association des anciens mineurs nous ont transmis le bilan financier de cette opération :
 - Montant des dépenses : 23 878, 60 €
 - Montant des recettes : 24 100.00 €
 - Excédent : 221.40 €Lors de la dernière réunion, les maires présents ont décidé de reverser cette somme à l'association APLMM.
- Régiment Légion Royale Canadienne filiale : demande d'autorisation pour insérer des photos de Saint Martin de Fontenay qui rappellent la courte vie de Gérard Doré mort sur notre terre lors de la seconde guerre mondiale (panneau de rue et chapelle de Verrières) dans le cadre de l'élaboration d'un livre souvenir
- The Royal Highlanders of Canada : remerciements adressés à Mme Le Maire pour avoir accueilli et assisté à la cérémonie du 25 juillet 2019
- Prochain conseil municipal le lundi 13 janvier 2020 à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50